

# 58<sup>EMES</sup> MEDAILLES DU TOAC

## SAISON 2019-2020

Challenge, inscrit dans les calendriers départementaux, supervisé par le T.O.A.C. Natation, suivant les règlements FFN en vigueur, réservé aux catégories AVENIRS (deux dernières années) et JEUNES, Dames et Messieurs. Cette compétition se déroule en deux réunions qualificatives dans les départements participants, et se conclue par une finale à Toulouse organisée par le T.O.A.C. Natation.

Le T.O.A.C. Natation demeure seul responsable à part entière du présent règlement et veille à son respect et éventuelles modifications.

### Article ① ORGANISATEURS et LIEUX

- Les réunions qualificatives auront lieu dans chaque département ou groupement de clubs de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée désireux d'organiser des épreuves qualificatives.
- Les épreuves qualificatives doivent être inscrites dans les calendriers départementaux de leurs juridictions respectives et les engagements seront proposés via extranat.fr en tant que compétition départementale de la juridiction dont elle dépend
- En début de saison, les clubs ou comités départementaux organisateurs devront communiquer leurs dates et lieux des épreuves au coordinateur du challenge, le T.O.A.C. Natation.
- Les organisateurs doivent organiser les réunions dans leur département au plus tard 2 semaines après que celles retenues pour la Haute-Garonne, ou avant. Compte tenu des contraintes organisationnelles propres à chacun, il est demandé aux organisateurs de respecter le contenu en termes d'épreuves des réunions qualificatives, libres à eux de définir le type de bassin, l'ordre des épreuves, classement au temps ou par catégories, ou le nombre de réunions etc... en fonction de leurs impératifs.
- Les finales organisées par le T.O.A.C. Natation auront lieu à la piscine Léo Lagrange, Place Riquet à Toulouse, bassin de 50m de 8 couloirs avec bassin de récupération, chronométrage automatique, sauf impératif contraire.

### Article ② ANNEES D'AGES

Les années d'âges concernées par les MEDAILLES DU T.O.A.C. sont :

DAMES	MESSIEURS
Avenirs 9 ans, nées en 2011*	Avenirs 10 ans, nées en 2010*
Avenirs 10 ans, nées en 2010*	Avenirs 11 ans, nées en 2009*
Jeunes 11 ans, nées en 2009*	Jeunes 12 ans, nées en 2008*
Jeunes 12 ans, nées en 2008*	Jeunes 13 ans, nées en 2007*
Jeunes 13 ans, nées en 2007*	Jeunes 14 ans, nées en 2006

\* Les nageurs et nageuses AVENIRS devront être obligatoirement détenteurs du Pass'Compétition.

## Article ③ DATES D'ORGANISATION

Pour la Haute-Garonne :

- **1<sup>ère</sup> réunion le samedi 29 février 2020 à Leo Lagrange.**
- **2<sup>ème</sup> réunion le samedi 4 avril 2020 à Leo Lagrange.**
- **FINALE le 2 mai 2020 à Leo Lagrange.**

Ces dates définissent ainsi les dates limites d'organisation des réunions qualificatives pour les autres départements :

- 1<sup>ère</sup> réunion au plus tard le dimanche 8 mars 2020.
- 2<sup>ème</sup> réunion au plus tard le dimanche 5 avril 2020.

## Article ④ ENGAGEMENTS

- Les clubs désireux de participer aux épreuves qualificatives des "MEDAILLES DU T.O.A.C." devront déposer leurs engagements via extranat.fr, selon les dates limites d'engagements définies par l'organisateur local (le TOAC Natation recommande le mardi minuit précédant la compétition).
- Vous devez imprimer le bon de commande pour valider vos engagements.
- Le règlement des engagements (accompagné de son bordereau de paiement) devra être parvenu à l'organisateur au plus tard le jour de la date de l'épreuve. Si une compétition n'est pas réglée avant son déroulement, les nageurs qui y participeront n'auront pas leurs temps validés. Tant qu'elle ne sera pas réglée le club ne pourra pas participer aux compétitions ultérieures.
- Les engagements pour les finales sont définis par le T.O.A.C. Natation en fonction des résultats des réunions qualificatives.
- Les forfaits et modifications sont à envoyer par e-mail auprès de l'organisateur (coordonnées sur extranat.fr) jusqu'à la veille de la compétition 17h00.
- Des feuilles de forfaits sont distribuées à l'ouverture du bassin.
- Les feuilles de forfaits sont à remettre au plus tard une demi-heure avant le début de la compétition.
- **Engagements pour la Haute-Garonne** : Les clubs pourront envoyer leurs forfaits éventuels déjà connu jusqu'au vendredi minuit, veille de la compétition à l'adresse mail suivante : [medaillestoac@toacnatation.com](mailto:medaillestoac@toacnatation.com). **Une pénalité de 3€ sera due en cas de forfait non déclaré.**

Pour une compétition d'une durée raisonnable et afin de ne pas nuire aux performances des nageurs nous demandons aux clubs de responsabiliser leurs entraîneurs et nageurs vis-à-vis des engagements et forfaits. L'organisateur est libre en cas d'un trop grand nombre de forfaits de redistribuer les séries ou pas en fonctions de ses contraintes et impératifs.

## Article ⑤ TRANSMISSION DES RESULTATS

- A l'issue de l'épreuve l'organisateur doit transmettre au serveur fédéral les résultats selon les délais réglementaires, pour publication sur le site départemental de la compétition.
- Les résultats des réunions qualificatives, au format ffnex et csv (issus d'extranat pocket) devront parvenir par email au coordinateur T.O.A.C. dans les 3 jours qui suivent chaque date limite d'organisation indiquées à l'article 3.
- Il est impératif pour la diffusion des résultats complets et l'organisation de la finale que le délai d'acheminement des résultats soit le plus court possible.
- Les résultats sont diffusés sur le site du [www.toacnatation.com](http://www.toacnatation.com), un email sera adressé aux clubs pour signaler la publication. Les résultats d'une réunion qui parviendront au coordinateur du T.O.A.C après ce délai ne seront pas présents dans les résultats généraux du challenge envoyés aux clubs participants.



- Les corrections de temps seront prises en compte seulement si elles parviennent au coordinateur dans un délai de 15 jours après la date de diffusion des résultats généraux.
- Le T.O.A.C. Natation publiera dès que possible une concaténation des divers résultats transmis de manière à pouvoir comparer les performances de tous les nageurs et nageuses. Les temps seront converties en temps de bassin de 50m sur la base de la table de Prokov / Le Bihan présente sur l'annuel règlement de la FFN en vigueur.

#### Article ⑥ FRAIS ENGAGEMENTS

- Les départements seront libres de fixer le tarif des engagements individuels par course à hauteur maximal de 4€.
- Tarifs pour la Haute Garonne : 2€ par engagement individuel pour les réunions qualificatives, 2€ pour la finale / 3€ par relais.

#### Article ⑦ PROGRAMME DES REUNIONS QUALIFICATIVES

Rappel ce programme est celui de la Haute-Garonne (horaires susceptibles de modification par l'organisateur selon la durée de la réunion), les autres organisateurs compte tenu des contraintes organisationnelles propres à chacun, sont tenu de respecter le contenu en termes d'épreuves par catégorie des réunions qualificatives, libres à eux de définir l'ordre des épreuves, classement au temps ou par catégories, ou le nombre de réunions etc... en fonction de leurs impératifs.

C.T. : classement aux temps toutes catégories

<b>SAMEDI 29 FEVRIER 20</b> <b>1<sup>ère</sup> JOURNEE QUALIFICATIVE</b>	<b>SAMEDI 4 AVRIL 2020</b> <b>2<sup>ème</sup> JOURNEE QUALIFICATIVE</b>
<b>R1</b> Ouverture des portes : 09 h 30 Début des épreuves : 10h 30	<b>R1</b> Ouverture des portes : 09 h 30 Début des épreuves : 10h 30
200m 4N Jeunes Dames & Messieurs - C.T.	200m 4N Avenirs* & Jeunes Dames & Messieurs - C.T.
<b>R2</b> Ouverture des portes : 13 h 00 Début des épreuves : 14h 00	<b>R2</b> Ouverture des portes : 13 h 00 Début des épreuves : 14h 00
50m Papillon TC Dames & Messieurs - C.T. 50m NL TC Dames & Messieurs - C.T. 50m Dos TC Dames & Messieurs - C.T. 50m Brasse TC Dames & Messieurs - C.T.	50m Brasse TC Dames & Messieurs - C.T. 50m Dos TC Dames & Messieurs - C.T. 50m NL TC Dames & Messieurs - C.T. 50m Papillon TC Dames & Messieurs - C.T.

\* l'accès des Avenirs au 200m 4N se fait sur proposition circonstanciée des entraîneurs et accord de l'organisateur.

#### Article ⑧ REGLEMENT SPORTIF

- Aucun sur classement ne sera autorisé.
- **Un nageur pourra participer à 3 épreuves maximums par réunions de qualification (soit 4 par journée).**
- Un nageur disqualifié lors d'une réunion n'est pas éliminé du challenge, il marque 0 points et sa participation dans l'épreuve est maintenue.
- La règle des deux départs est appliquée.



- Jury : à chaque réunion, il sera exigé par club (Haute -Garonne, 8 couloirs Léo) : un officiel pour 1 à 5 nageurs engagés, deux pour 6 à 11 nageurs engagés, trois pour 12 à 18 engagés, quatre pour 19 à 30 nageurs engagés, cinq pour 31 nageurs et plus.
- Le quota pour la finale sera fixé à l'issue de la parution de la liste des qualifiés, de manière à solliciter au plus juste les clubs, pour obtenir un nombre d'officiel apte à réguler une compétition sur 8 couloirs.

## Article ⑨ LA FINALE

- Les finales sont disputées dans chaque épreuve **par année d'âge et par sexe** (Dames : Avenirs 9 ans, Avenirs 10 ans, Jeunes 11 ans, Jeunes 12 ans, Jeunes 13 ans / Messieurs : Avenirs 10 ans, Avenirs 11 ans, Jeunes 12 ans, Jeunes 13 ans, Jeunes 14 ans), par les seize premiers nageurs ou nageuses du classement général répartis dans une finale B et une finale A.
- Le classement général est constitué du meilleur temps après correction des temps obtenus en bassin de 25m par rapport au bassin de 50m selon la table de Prokov/Le Bihan présente dans l'annuel règlement de la FFN de la saison en cours.
- Un(e) nageur(se) ne peut participer qu'à deux finales (A ou B) individuelles, qualification sur la base de ses 2 meilleurs classements.
- Un nageur ou nageuse, classé à la même place, au classement général des deux réunions qualificatives, dans deux épreuves différentes participera, en finale, à l'épreuve où il aura obtenu la meilleure notation à la table de cotation FFN de l'olympiade.
- En cas de forfait d'un(e) finaliste, il sera proposé au premier nageur ou nageuse non finaliste de rentrer en finale en application des règles de qualification et ce jusqu'au lundi précédant la finale. Dès lors les forfaits entraineront uniquement des remontées parmi les finalistes.
- Aucune réclamation sur la qualification des nageurs ne sera admise le jour des finales.

<b>SAMEDI 2 MAI 2020 : 58<sup>ème</sup> FINALE</b>		
<b>Ouverture des portes : 13 h 15 • Début des épreuves : 14h 30</b>		
50m Papillon Finale B & A	Avenirs 9 ans Dames	Avenirs 10 ans Messieurs
50m Papillon Finale B & A	Avenirs 10 ans Dames	Avenirs 11ans Messieurs
50m Papillon Finale B & A	Jeunes 11 ans Dames	Jeunes 12 ans Messieurs
50m Papillon Finale B & A	Jeunes 12 ans Dames	Jeunes 13 ans Messieurs
50m Papillon Finale B & A	Jeunes 13 ans Dames	Jeunes 14 ans Messieurs
50m NL Finale B & A	Avenirs 9 ans Dames	Avenirs 10 ans Messieurs
50m NL Finale B & A	Avenirs 10 ans Dames	Avenirs 11ans Messieurs
50m NL Finale B & A	Jeunes 11 ans Dames	Jeunes 12 ans Messieurs
50m NL Finale B & A	Jeunes 12 ans Dames	Jeunes 13 ans Messieurs
50m NL Finale B & A	Jeunes 13 ans Dames	Jeunes 14 ans Messieurs
50m Dos Finale B & A	Avenirs 9 ans Dames	Avenirs 10 ans Messieurs
50m Dos Finale B & A	Avenirs 10 ans Dames	Avenirs 11ans Messieurs
50m Dos Finale B & A	Jeunes 11 ans Dames	Jeunes 12 ans Messieurs
50m Dos Finale B & A	Jeunes 12 ans Dames	Jeunes 13 ans Messieurs
50m Dos Finale B & A	Jeunes 13 ans Dames	Jeunes 14 ans Messieurs
50m Brasse Finale B & A	Avenirs 9 ans Dames	Avenirs 10 ans Messieurs
50m Brasse Finale B & A	Avenirs 10 ans Dames	Avenirs 11ans Messieurs
50m Brasse Finale B & A	Jeunes 11 ans Dames	Jeunes 12 ans Messieurs
50m Brasse Finale B & A	Jeunes 12 ans Dames	Jeunes 13 ans Messieurs
50m Brasse Finale B & A	Jeunes 13 ans Dames	Jeunes 14 ans Messieurs



Il est inutile de transmettre les engagements individuels des nageurs finalistes. Les engagements de la finale sont de la responsabilité de l'organisateur qui communiquera, à l'issue de la concaténation globale des résultats, sur la base du classement et du règlement, la liste des finalistes et transmettra les bordereaux de paiements.

#### Article 10 RECOMPENSES

- Une médaille et des lots aux trois premiers de chaque épreuve individuelle (Finale A).
- Prix des 3 meilleurs déguisements par club lors du défilé de la finale, désigné par un jury composé d'un officiel par club présent et de trois membres de l'organisation.

#### DIVERS

- Les compétitions pourront être annulées ou reportées si nous n'avons pas accès aux bassins, ou en cas de force majeure.
  - Les horaires pourront être modifiés par l'organisateur jusqu'à la veille de la compétition.
  - Les résultats sont affichés lors des compétitions sur un mur de la piscine. Les entraîneurs doivent impérativement les consulter pour informer le secrétariat des erreurs.
  - Les réclamations seront prises en compte dans les 24h qui suivent la publication des résultats.
  - Les entraîneurs, qui souhaitent recevoir les résultats et les communiqués du TOAC peuvent nous transmettre leur adresse mail à : [medaillestoac@toacnatation.com](mailto:medaillestoac@toacnatation.com). De nombreuses informations sont disponibles sur le [site](#) du TOAC.
  - Le TOAC se réserve le droit d'organiser des relais lors de la Finale, dans la mesure où la durée de la finale le permet. Une communication spécifique sera faite en ce sens auprès des clubs à l'issue de la détermination des finalistes.
- 

